



Réserve Naturelle
PANTEGNIES
PONT-SUR-SAMBRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

HISTORIQUE

Si le site de Pantegnies est classé réserve naturelle régionale (RNR) depuis 2013 par le Conseil Régional, cela n'a pas toujours été le cas. Il a subi de profonds bouleversements ces dernières décennies. Au début des années 1960 une centrale thermique implantée sur le site a façonné un paysage industriel en créant des plateformes, en modelant des talus et un terril de cendres, en creusant des bassins de décantation, mais aussi en édifiant des tours aujourd'hui détruites. La centrale a été démantelée en 1998, laissant la nature reprendre ses droits sur la zone délaissée. Depuis 2009, la centrale électrique à cycle combiné au gaz naturel permet de perpétuer la vocation du site pour cette activité.

À l'est de la commune de Pont-Sur-Sambre, **la Réserve Naturelle Régionale de Pantegnies** se situe au creux d'une boucle de la Sambre. Son paysage bocager est au cœur de la plaine alluviale du cours d'eau. Sur 37 ha, le site offre à la fois des milieux secs et des pelouses rases à l'ouest et des marais à l'est. La plus grande partie de la réserve est couverte d'un boisement spontané de feuillu composé de clairières et de mares intra-forestières. Une ancienne voie de chemin de fer, vestige de l'ère industrielle et les arbres têtards évoquant le passé agricole se fondent dans le paysage.

Inscrit comme réservoir de biodiversité dans le schéma de la Trame Verte et Bleue du Val de Sambre, le site représente un réel corridor de déplacement ainsi qu'un lieu d'étape migratoire pour de nombreuses espèces.



LA FAUNE ET LA FLORE

La mosaïque de milieux offre :

- 284 plantes dont 13 espèces patrimoniales dans la région
- 85 espèces d'oiseaux dont 46 nicheurs sur le site
- 20 espèces de papillons de jour dont 2 espèces patrimoniales

Le terril de cendre et ses falaises où foisonnent les lichens et les mousses sont, grâce à sa ressemblance aux berges de rivières, un lieu privilégié pour observer **l'Hirondelle de rivage** (*Riparia riparia*) **1** qui y niche.

Les marais abritent la faune et la flore typiques des milieux humides :

- La roselière pourvue de plantes telles que **les roseaux** (*Phragmites australis*) **2** est un milieu très riche en particulier pour les oiseaux.
- Des oiseaux comme **la Gorgebleue à miroir** (*Luscinia svecica*) **3**, espèce protégée en Europe, capable d'imiter les voix de nombreuses autres espèces d'oiseaux y séjournent et y nichent en printemps / été.
- **Le Triton crêté** (*Triturus cristatus*) **4** se distingue des autres tritons par sa grande taille et par sa crête dorsale. Très vulnérable, l'espèce est menacée suite à la disparition des mares et marais qu'elle utilise.
- **Les arbres têtards** **5**, saules dans les zones les plus humides et charmes dans les zones plus sèches, sont la trace du bocage ancien, des prairies humides qui existaient avant la constitution du terril. Ces arbres sont souvent âgés. Pourquoi têtard ? Parce que la coupe effectuée sur l'arbre au fil des âges pour principalement récupérer du bois de chauffage, a entraîné le gonflement du tronc formé par les cicatrices successives au même niveau. Aujourd'hui vrai élément paysager et identitaire de l'avesnois il est également un réservoir de biodiversité non négligeable (chouette, chauve-souris...).
- De la famille des orchidées **l'Ophrys abeille** (*Ophrys apifera*) **6** est une fleur spécialiste des milieux calcaires. Elle tient son nom des abeilles solitaires qu'elle attire par sa forme qui ressemble à celle de l'abeille femelle.
- **Le Paon du jour** (*Inachis io*) **7**, est un papillon d'une grande envergure. Il doit son nom à ses ocelles, les tâches circulaires sur ses ailes assimilables à des yeux pour apeurer l'ennemi (les oiseaux en l'occurrence) et qui rappellent l'ornementation des plumes de Paon.
- **Le brochet** **8** est le plus gros carnassier autochtone des eaux françaises. Par son mode de reproduction, nécessitant des milieux temporairement inondés, le brochet est une espèce fragile car les pressions de l'activité humaine s'exerçant sur ses habitats de reproduction et de vie sont nombreuses.

LOCALISATION

Le site de Pantegnies se situe sur la commune de Pont-sur-Sambre, à environ 10 km au sud-ouest de Maubeuge, et à 3 km d'Aulnoye-Aymeries, aux portes de la Forêt de Mormal.

Gratuit, le site est en accès libre.

LE PARCOURS

Deux parcours possibles : La boucle de la Sambre de 3,1 km et la boucle de l'hirondelle de 1,7 km.

La promenade au départ du parking et passant par le verger permettra d'observer le teruil de cendre puis de s'arrêter à l'observatoire pour y découvrir canards et hérons. Pour les plus courageux, la promenade le long de la Sambre par le chemin du halage débouchera sur les marais humides qu'il est possible de traverser par un platelage en bois. Bancs et tables de pique-nique seront au rendez-vous tout au long du parcours

La Vélo Route Voie Verte traverse le site, soit pour rejoindre le chemin de halage vers Maubeuge, soit en direction d'Aulnoye-Aymeries.

RÈGLEMENTATION

- Ne sortez pas des chemins balisés
- Jetez vos déchets dans les poubelles
- Ne cueillez pas de plantes, ni de fleurs
- Les feux sont interdits
- Accès interdit à tous les véhicules à moteur
- Attachez vos chiens en laisse



Réserve Naturelle
PANTEGNIES

PONT-SUR-SAMBRE

■ Limite de la Réserve Naturelle de Pantegnies

♿ Accès PMR

🍴 Aire de pique-nique

P Aire de stationnement

🚲 Observatoire ornithologique

0 100 200
mètres



CONTACT

Le site est co-géré par l'Agglomération et le Conservatoire des espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Les objectifs de gestion doivent permettre de conserver et de restaurer les milieux afin de valoriser la biodiversité.

Service Ressources Environnementales
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
Tél. : 03 27 69 26 91
www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Conservatoire des espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais
Tél. : 03 21 54 75 00
www.cen-npdc.org



Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération n°2266 du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président *David Jullien*

Commune Péri-urbaine
Pont-sur-Sambre



- Légende :**
- PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES**
- Les zones à urbaniser sont soumises à une OAP phasage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique dense
- Stratégie commerciale :**
- Périmètre commercial le long des axes soumis à des dispositions particulières
 - Emplacement réservé
 - Bâtiments identifiés pour le changement de destination identifié au document d'urbanisme en vigueur
 - Elément de patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Elément de petit patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Espaces Dôtés Classés
 - Linéaire de haies identifié au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Mare identifiée au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone humide du SAGE de la Sambre
 - Zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Périmètre de protection des captages :**
- Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
- ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES**
- Secteur inondable identifié à l'ARZI et le PERI de la Sambre :**
- Secteur d'aléa faible à moyen
 - Secteur d'aléa fort
- Caractérisation des Risques Naturels**
- Axe de ruissellement
 - Axe routier favorisant le ruissellement
 - Zones potentiellement inondables
 - Coulees de boues (données CAMVS)
- INFORMATIONS**
- Sièges et bâti agricole à la date du diagnostic agricole
- DESTINATION DES SOLS**
- Zone UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - Zone UC : Zone urbaine mixte de plus faible densité
 - Zone UD : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
 - Zone UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
 - Zone 1AU à urbaniser à vocation principale habitat
 - Zone 2AU mixte à long terme à vocation principale habitat
 - Zone agricole A
 - Zone agricole Ap aux enjeux paysagers et naturels
 - Secteur Aj dédié aux jardins familiaux
 - Zone naturelle N
 - Secteur naturel Np aux enjeux paysagers et naturels
 - Secteur naturel Nc à vocation commerces et activités de service

Assèchement

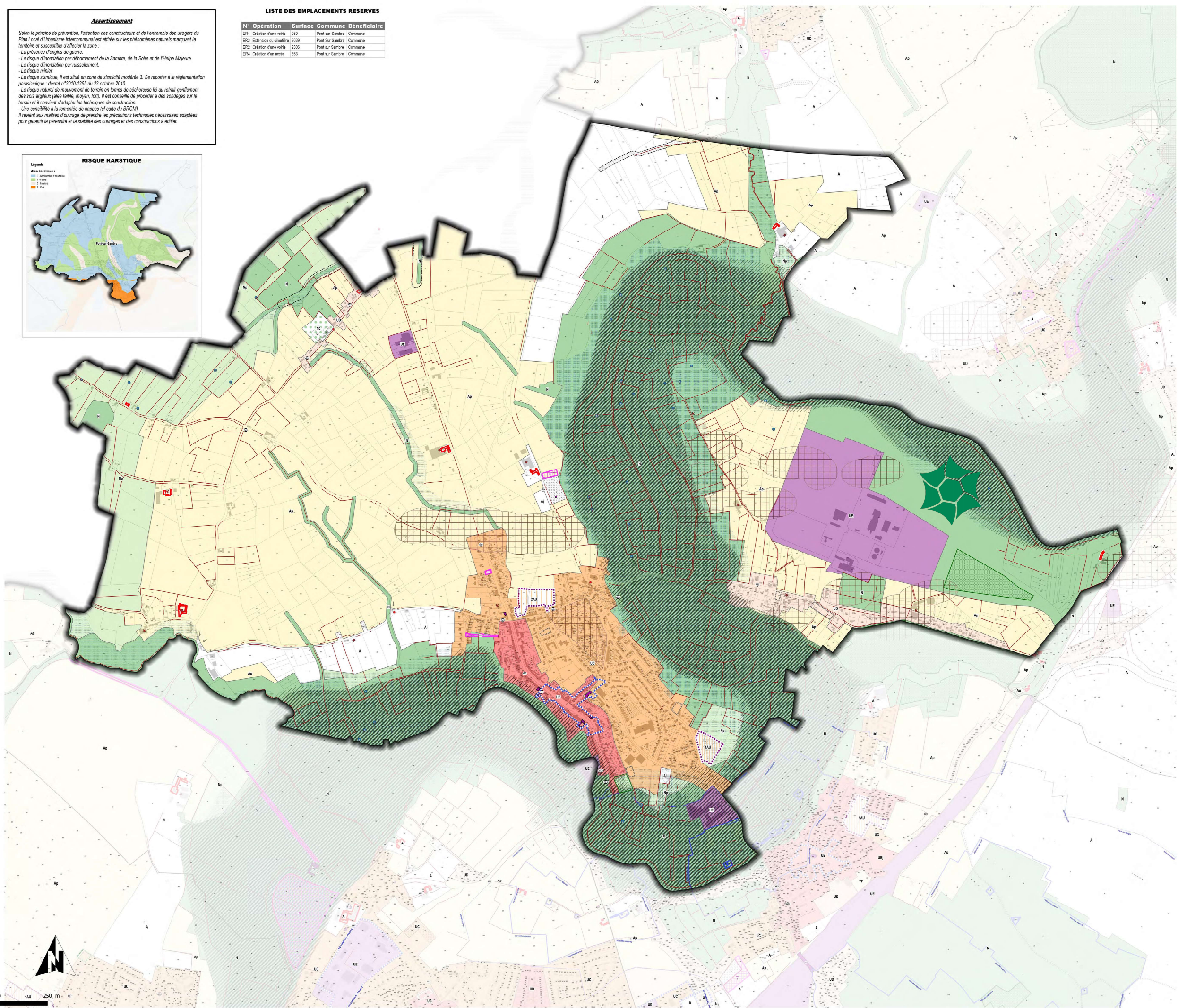
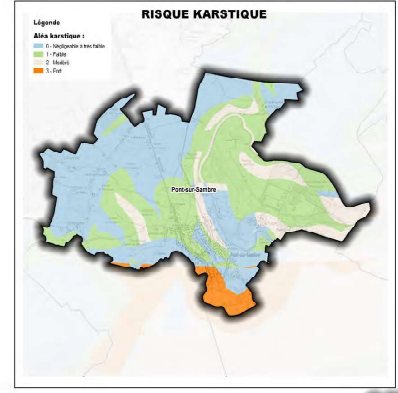
Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter la zone :

- La présence d'argiles de grès.
- Le risque d'inondation par débordement de la Sambre, de la Soire et de l'Helpe Majeure.
- Le risque d'inondation par ruissellement.
- Le risque minier.
- Le risque sismique. Il est situé en zone de sismicité modérée 3. Se reporter à la réglementation parasismique - décret n°2010-1755 du 27 octobre 2010.
- Le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux (niveau faible, moyen, fort). Il est conseillé de procéder à des sondages sur le terrain et à l'examen d'analyser les techniques de construction.
- Une sensibilité à la remontée de nappes (cf carte du BRGM).

Il revient aux maîtres d'ouvrage de prendre les précautions techniques nécessaires adaptées pour garantir la pérennité et la stabilité des ouvrages et des constructions à édifier.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° Operation	Surface	Commune	Bénéficiaire
ER1	165	Pont-sur-Sambre	Commune
ER3	3639	Pont Sur Sambre	Commune
ER2	2306	Pont sur Sambre	Commune
ER4	353	Pont sur Sambre	Commune



ECHELLE
1:6573

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre, © Droits de l'Etat Réservés », ADUS, PNR de l'Avesnois, CAMVS, Réalisation Verdis Conseil 2019